

## Conseil communautaire du 7 mars 2019

### ORDRE DU JOUR

1. **URBANISME** – Planification – Révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
2. **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**
3. **FINANCES**
  - a) Tarifs 2019 – Assainissement Non Collectif
  - b) Budget primitif 2019 – Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif Cœur de Maurienne Arvan
  - c) Subvention d'équilibre 2019 et subvention d'équipement 2019 du Budget principal au Budget SPANC Cœur de Maurienne Arvan
  - d) Avance de trésorerie du Budget principal au Budget SPANC Cœur de Maurienne Arvan
4. **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** – Règlement de service SPANC Cœur de Maurienne Arvan
5. **RESSOURCES HUMAINES**
  - a) Création d'un poste d'Attaché territorial de catégorie A
  - b) Recrutement de personnel temporaire pour l'été 2019
  - c) Recrutement de maîtres-nageurs saisonniers au centre nautique – Année 2019
  - d) Avancements de grade année 2019 – Transformation de postes
6. **FONCIER** – Cession de terrains situés sur la Zone d'Activités Economiques Les Plantins à Saint-Jean-de-Maurienne à la Société DELTHA SAVOIE
7. **ENFANCE** – Modification des règlements intérieurs du multi-accueil « La Ribambelle » et de la micro-crèche « l'Eclapeau »
8. **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN ET LA SOCIETE TUNNEL EURALPIN LYON TURIN (TELT) PORTANT SUR MAURIENNE TV**
9. **QUESTIONS DIVERSES**

## NOTE DE SYNTHÈSE

### 1- URBANISME – PLANIFICATION – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-SORLIN-D'ARVES – DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Par délibération en date du 5 février 2018, reçue en Préfecture le 8 suivant, la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves a engagé une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2018, reçue en Préfecture le 19 suivant par laquelle la 3CMA a accepté la reprise des procédures d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Montricher-Albanne, Saint-Sorlin-d'Arves, Fontcouverte - La Toussuire, Saint-Jean-d'Arves et Villarembert.

Le Bureau d'Études ATELIER 2 qui suit la procédure de révision du PLU de Saint-Sorlin-d'Arves, est venu présenter en bureau communautaire du 14 février 2019, le contenu du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le PADD doit faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de la collectivité compétente en matière de PLU.

Voir document transmis par mail.

### 2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Note de synthèse spécifique.

### 3- FINANCES

#### a) TARIFS 2019 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan exerce la compétence de l'Assainissement non collectif. Une régie à simple autonomie financière a été créée le 3 janvier 2019. Dans ce cadre, ce service est un Service Public Industriel et Commercial dont le financement doit être exclusivement assuré par la redevance perçue auprès des usagers du service.

Ces missions sont :

- Le contrôle d'assainissement lors de vente immobilière.
- Le contrôle de la conformité des constructions neuves et anciennes.
- La réalisation de la contre-visite nécessaire suite à un contrôle de conformité en assainissement.
- Le contrôle du fonctionnement et l'entretien de ces unités.

Monsieur le Président précise que le choix du mode de tarification a été arrêté lors du premier conseil d'exploitation de ce service qui s'est tenu le 31 janvier 2019.

Le barème des tarifs à la prestation réalisée suivant est proposé :

Prestations	Montant TTC
Contrôle de conception	120 €
Vérification de bonne exécution des travaux	75 €
Contrôle initial de conformité	165 €
Contre-visite	75 €
Vérification et fonctionnement et de l'entretien	130 €
Contrôle dans le cadre d'une vente dans le cas où un contrôle n'ait pas été réalisé dans les 3 dernières années	300 €

#### b) BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

Voir document transmis par mail.

#### c) SUBVENTION D'EQUILIBRE 2019 ET SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET SPANC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan exerce la compétence de l'Assainissement Non Collectif.

Un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) sous la forme d'une régie à simple autonomie financière a été créé le 3 janvier 2019 sous le nom de SPANC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN.

Conformément aux articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les SPIC sont soumis au principe d'équilibre financier aux moyens d'une redevance perçue auprès de ces usagers. La collectivité de rattachement ne doit pas participer aux dépenses de ce service. Or une dérogation est autorisée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 2224-2 du CGCT.

Cette dérogation au principe strict d'équilibre financier est prévue pour les services d'assainissement non collectif lors de leur création et pour une durée limitée au maximum aux cinq premiers exercices quelle que soit la taille de la collectivité.

Suivant les éléments rappelés et les tarifs approuvés, l'équilibre budgétaire 2019 du SPANC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN ne pourra pas être établi sans le soutien financier de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Pour la section de fonctionnement, il est demandé une subvention exceptionnelle de 40 600 € afin de couvrir une partie des charges fonctionnement identifiées conformément au principe de sincérité des dépenses.

Afin d'assurer l'acquisition des premiers équipements nécessaires pour la réalisation des missions du service (véhicule, matériel informatique et de terrain), il est demandé une subvention d'équipement à la 3CMA d'un montant de 16 500 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019 du SPANC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN.

#### **d) AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET SPANC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN**

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan exerce la compétence de l'Assainissement non collectif. Une régie à simple autonomie financière a été créée le 3 janvier 2019. A ce titre, le service dispose d'une comptabilité séparée avec son propre compte au Trésor.

Ne disposant pas de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la régie SPANC demande à la Communauté de Communes de Cœur de Maurienne Arvan une avance de trésorerie d'un montant de 70 000 € afin de permettre au service de fonctionner sur trois années.

Le remboursement de cette avance du budget de la régie SPANC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN vers le budget général de la 3CMA interviendra selon les modalités suivantes :

- 35 000 € au 30 juin 2020 ;
- le solde soit 35 000 € au plus tard le 31 décembre 2021.

Il est précisé que la collectivité se réserve le droit de modifier le montant du remboursement de la première échéance par délibération au vu du résultat budgétaire de l'exercice 2019 de ce service afin d'éviter de mettre en défaut son fonctionnement sur l'année 2020.

#### **4- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – REGLEMENT DE SERVICE SPANC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN**

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan exerce la compétence de l'Assainissement non collectif.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la 3CMA doit se doter d'un règlement de service qui définit avec précision les conditions générales de fonctionnement du service ainsi que les modalités techniques et administratives pour les usagers.

Un règlement de service a été élaboré lors du premier conseil d'exploitation de ce service qui s'est tenu le 31 janvier 2019.

Voir document transmis par mail.

#### **5- RESSOURCES HUMAINES**

##### **a) CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL DE CATEGORIE A**

Monsieur le Président informe de la vacance du poste de Responsable du service jeunesse intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 suite au départ par voie de mobilité du Responsable.

Il explique que ce poste de catégorie B relevant du grade d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe est placé sous l'autorité de la Directrice générale des services.

Chargé de l'encadrement d'une équipe pluridisciplinaire de 7 personnes réparties en trois pôles d'activité : Animation jeunesse/Information jeunesse/Animation multimédias, il assure la direction de l'Espace Jeunes ainsi que celle de l'accueil de loisirs des 11-17 ans.

Il participe à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de jeunesse et propose les moyens et actions de développement et d'animation de l'espace jeunesse. Chargé de l'élaboration, du développement et de l'évaluation du projet pédagogique et éducatif global du service, il pilote, anime et assure le suivi du Contrat Départemental Jeunesse et du Contrat Enfance Jeunesse.

Interlocuteur privilégié des élus et des acteurs locaux, il mobilise et anime les différents réseaux et partenariats, et notamment le comité de pilotage jeunesse et ses commissions thématiques.

Monsieur le Président informe des difficultés rencontrées lors de la procédure de recrutement lancée début novembre 2018 en raison de l'absence de candidatures de fonctionnaires ou de candidats titulaires d'un concours de catégorie B correspondant au profil recherché.

Au vu des missions et des responsabilités de ce poste qui correspond davantage à un poste de catégorie A que de catégorie B, Monsieur le Président propose de requalifier cet emploi et de créer un poste permanent d'attaché territorial de catégorie A à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Il est précisé que la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan pourra avoir recours à un agent contractuel en cas d'absence de candidat titulaire ou inscrit sur la liste d'aptitude conformément à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an renouvelable. Cet agent devra justifier du niveau de formation prévue et d'une expérience professionnelle dans le secteur d'activité. Il sera rémunéré en référence à la grille de rémunération du grade d'attaché territorial entre l'indice brut 441 (1<sup>er</sup> échelon) et l'indice brut 558 (5<sup>ème</sup> échelon) selon ses diplômes et son expérience.

#### **b) RECRUTEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE POUR L'ETE 2019**

Monsieur le Président rappelle les décisions prises depuis de nombreuses années concernant l'emploi de jeunes étudiants durant les vacances scolaires d'été et propose de reconduire ces dispositions pour 2019 avec l'embauche de :

- 6 jeunes étudiants au centre nautique, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2019, placés sous l'autorité du responsable de la structure, pour assurer l'accueil du public, l'entretien technique des locaux et des abords, la tenue de la buvette.
- 1 jeune étudiant au secrétariat général de la Communauté de Communes, d'une durée de deux mois entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2019, placé sous l'autorité de la responsable du secrétariat général, qui viendra en appui de l'assistante administrative et comptable particulièrement pour le classement et l'archivage mais aussi des chargés de missions pour les différentes tâches administratives.
- 1 jeune étudiant au service informatique, d'une durée d'un mois entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2019, placé sous l'autorité du responsable informatique en renfort de l'équipe technique.
- 1 jeune étudiant à Maurienne TV, d'une durée d'un mois entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2019, placé sous l'autorité du chargé de communication qui viendra en appui des journalistes.
- 2 jeunes étudiants, d'une durée d'un mois entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2019, dans le cadre d'une animation d'été mise en place pour la troisième année à Saint-Jean-de-Maurienne et qui s'inscrit dans la politique de dynamisation du centre-ville en lien avec la commission commerce de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan. Ces jeunes seront placés sous l'autorité fonctionnelle du chargé de développement économique de la Communauté de Communes.

Afin d'assurer l'ensemble de ces tâches et tout en tenant compte du contexte budgétaire contraint de la collectivité, Monsieur le Président propose de recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité, dans le respect de l'article 3, 2<sup>e</sup> alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

#### **c) RECRUTEMENT DE MAITRES-NAGEURS SAISONNIERS AU CENTRE NAUTIQUE – ANNEE 2019**

Monsieur le Président rappelle qu'en raison de l'augmentation de l'activité du centre nautique pendant la saison d'été liée notamment à une amplitude d'ouverture au public élargie sur la semaine et au fonctionnement du bassin extérieur, il convient de recruter trois maîtres-nageurs sauveteurs complémentaires pour assurer la surveillance des bassins.

Monsieur le Président propose de recruter ce personnel, dans le respect de l'article 3, 2<sup>e</sup> alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui permet de recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Président propose de recruter :

- 1 maître-nageur sauveteur saisonnier à temps complet du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2019,
- 2 maîtres-nageurs sauveteurs saisonniers à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.

#### **d) AVANCEMENTS DE GRADE ANNEE 2019 – TRANSFORMATION DE POSTES**

Monsieur le Président informe des propositions d'avancement de grade retenues pour l'année 2019 et qui ont été présentées à la commission administrative paritaire du 14 février 2019.

Ces propositions instruites en lien avec les responsables et/ou directeurs de service, tiennent compte de la valeur professionnelle des intéressés, de leur manière de servir, de leur niveau de responsabilité dans les missions confiées ainsi que de la réussite à un examen professionnel pour certains avancements de grade.

Afin de procéder à leur nomination, Monsieur le Président propose de transformer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 les postes des agents dont les dossiers ont été présentés :

Catégorie C – Poste à temps complet :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'agent social en poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **6- FONCIER – CESSION DE TERRAINS SITUES SUR LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LES PLANTINS A SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE A LA SOCIETE DELTHA SAVOIE**

Monsieur le Président informe que la Société DELTHA SAVOIE, représentée par Monsieur Raymond OUGIER, souhaite se porter acquéreur d'un terrain situé sur la Zone d'Activités Économiques Les Plantins. La parcelle concernée par cette cession est inscrite au cadastre de la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne sous les références ci-après :

Commune	Section	N° Parcelle	Surface en m <sup>2</sup>	Surface vendue m <sup>2</sup>	Surface plane m <sup>2</sup>
Saint-Jean-de-Maurienne	BD	75	2 227	940	940

L'emprise cédée porte sur une surface d'environ 940 m<sup>2</sup> qui sera déterminée d'une manière exacte par un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral effectué par un géomètre expert. Les frais de géomètres seront à la charge de l'acquéreur.

Dans la perspective de cette cession, le service de France Domaine a été consulté, en date du 12 février 2019.

Cette cession pourrait se faire moyennant un prix de vente de 28 200 € HT pour une surface d'environ 940 m<sup>2</sup> auquel il convient de rajouter la TVA au taux de 20 %, conformément à l'article 16 de la loi n°2010-237 de finances rectificative pour 2010 entrée en vigueur le 11 mars 2010, ce qui porte le montant à 33 840 € TTC.

Conformément à l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur les conditions de cette cession.

#### **7- ENFANCE – MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DU MULTI-ACCUEIL « LA RIBAMBELLE » ET DE LA MICRO-CRECHE « L'ECLAPEAU »**

Monsieur le Président informe que les modifications du règlement intérieur du multi-accueil « La Ribambelle » et de la micro-crèche « L'Eclapeau » portent sur :

- L'organisation de l'accueil des enfants en cas d'absence ou de grève des personnels : si le taux d'encadrement ou le ratio des encadrants diplômés obligatoires ne sont plus assurés, tous les enfants prévus ne pourront pas être accueillis. Cette décision pourra être prise à l'ouverture ou en cours de journée. Les parents seront informés à leur arrivée au multi-accueil.
- La fourniture des repas : les établissements fournissent les repas et goûters aux enfants qui mangent déjà des textures granuleuses.

Les préparations fournies par les familles sont possibles uniquement pour les enfants qui ne mangent pas de texture granuleuse en-dessous de 12 mois. Cette décision est prise en concertation avec la directrice de l'établissement.

La fourniture des repas par les familles est également tolérée pour raisons médicales avec signature d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Les repas sont préparés par un prestataire et livrés en liaison froide pour plusieurs jours.

Pour les plats devant être consommés chauds, les établissements procèdent à une remise en température.

Compte-tenu du délai de commande des repas auprès du prestataire, les enfants inscrits après la commande des repas sur un créneau horaire incluant le repas se verront proposer des repas type « industriels ».

Pour les enfants qui ne mangent pas encore de texture granuleuse : si l'enfant doit prendre un biberon, un repas ou un goûter durant le temps de présence dans la structure, les parents fournissent le nécessaire.

– La fourniture des couches : les couches sont fournies par les établissements.

Monsieur le Président informe que ces règlements intérieurs sont applicables à compter du 7 mars 2019.

Voir documents transmis par mail.

#### **8- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN ET LA SOCIETE TUNNEL EURALPIN LYON TURIN (TELT) PORTANT SUR MAURIENNE TV**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, dispose d'un service de télévision locale nommé Maurienne TV, dont la finalité est de promouvoir le territoire de la Maurienne et notamment celui de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan par la création de projets audiovisuels.

Monsieur le Président informe que la Société Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT) et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan se sont rapprochées pour établir un contrat de partenariat qui vise à déterminer :

– comment Maurienne TV peut contribuer à informer la population sur les actions de TELT portant sur le déploiement de la liaison transfrontalière Lyon-Turin.

– comment TELT peut participer au fonctionnement, au financement et à la mise en valeur des reportages de Maurienne TV.

Voir document transmis par mail.

#### **9- QUESTIONS DIVERSES**

## **NOTE DE SYNTHÈSE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 (DOB)**

### **I - CADRE GENERAL**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 et L5211-36, prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, renforcent le cadre légal du débat d'orientation budgétaire en précisant son contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le rapport doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport doit comporter les informations relatives à la structure des effectifs ainsi que la durée effective du travail dans la collectivité. Par ailleurs, le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au Président de l'EPCI dont la commune est membre. Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport DOB doit être mis en ligne dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire.

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan dispose de six budgets :

- un budget principal,
- un budget annexe Locations Immobilières,
- un budget annexe Mobilité,
- un budget Eau en Gestion directe,
- un budget annexe Eau en Délégation de Service Public (DSP),
- un budget Service Public d'Assainissement Non Collectif créé le 3 janvier 2019 et ne faisant pas l'objet d'un DOB car il s'agit d'une création de service.

Le présent rapport fera l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour chacun des budgets de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Il est envisagé de voter le budget primitif 2019 de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, le 28 mars 2019.

### **II - CONTEXTE NATIONAL**

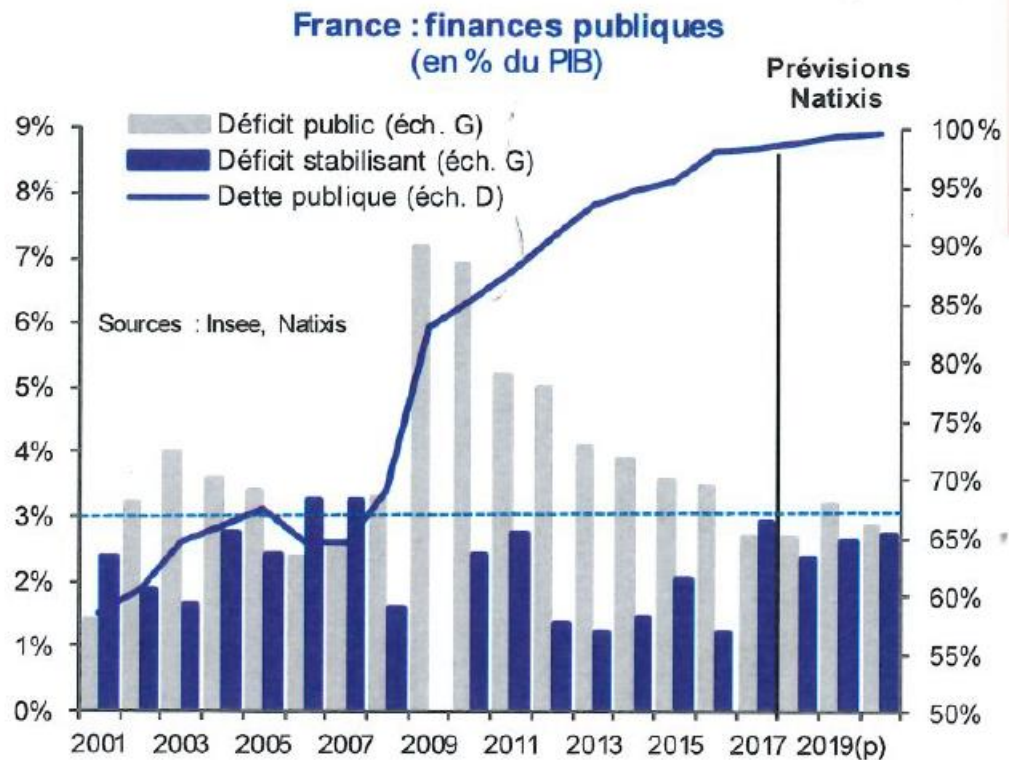
#### **Données issues de la Loi de finances pour 2019 et de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022**

#### **A - FRANCE**

##### **1. Une consolidation budgétaire retardée**

Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de - 2,6 % de PIB de déficit en 2018 à - 2,9 % en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à - 2,7 % en 2018 et - 3,2 % en 2019. Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30 % supplémentaires de retraités ; Le coût total est estimé à 11 Mds €, financé partiellement à hauteur de 4 Mds € mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFAs, et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions € de chiffre d'affaires.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100 % en 2020.



## 2. Un rebond temporaire de la croissance attendu en 2019

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste + 0,2 % T/T aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à + 0,3 % T/T au troisième trimestre, boostée par l'explosion des ventes de voitures neuves en août. La croissance ne devrait pas dépasser 1,5 % en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.

## B - ZONE EURO - LE RALENTISSEMENT S'ACCENTUE FIN 2018

Suite à une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 % T/T, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Après deux premiers trimestres au ralenti (0,4 % T/T), elle a davantage chuté au T3 atteignant tout juste 0,2 % T/T. Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue (0,6 % T/T) et si la France a progressé (0,4 % T/T) au T3, la croissance est entrée en territoire négatif en Italie (- 0,12 % T/T) et davantage encore en Allemagne (- 0,2 % T/T) en raison du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves.

Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit. En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays.



### **III - Principales mesures prévues dans la loi de finances concernant les collectivités locales pour 2019**

#### **1. Dotations aux collectivités en légère hausse (+ 70 millions d'euros) : 48,2 milliards d'euros**

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) des Communes et des Départements restera stable en 2019 à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal :
  - o La péréquation vise à atténuer, pour les collectivités les plus fragiles, l'impact de l'effort de réduction des déficits publics demandé. La péréquation représentera 180 millions d'euros supplémentaires en 2019 avec une hausse de 90 millions d'euros de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale.
  - o Le montant total du FPIC – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales – est gelé.
- Les dotations de soutien à l'investissement seront également stables en 2019 et se monteront à 2,1 milliards d'euros dont 1,8 milliards pour le bloc communal.
  - o La DETR (la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) atteint un milliard d'euros,
  - o La DSIL (la Dotation de Soutien à l'Investissement Local) atteint 570 millions.
- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée des entreprises (FCTVA) : la PLF 2019 prévoit la mise en place d'un mécanisme d'automatisation qui se substituerait à la gestion manuelle du FCTVA. Pour des raisons techniques, la réforme s'appliquerait avec un an de retard (au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Le FCTVA reste stable et s'élève à 5,6 milliards d'euros pour 2019.

#### **2. Les dispositions fiscales**

- Nouvelle baisse de la taxe d'habitation (TH) : ce dégrèvement doit permettre en 3 ans de dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe. Les taux respectifs des trois années 2018, 2019 et 2020 sont de 30 %, 65 % et 100 %. La perte d'une partie de cet impôt local sera compensée par dégrèvement par l'Etat, ce dernier se substituant aux contribuables. Le dégrèvement se fera en 2019, comme en 2018, sur la base du taux de 2017 et les maires garderont leur liberté de faire évoluer le taux de la TH et donc son produit d'ici à 2020. La baisse de la première tranche devrait représenter environ 3,2 milliards d'euros en 2018 et celle de la deuxième tranche devrait atteindre environ 3,8 milliards d'euros en 2019. L'exonération totale en 2020 a été confirmée et l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la TH d'ici 2021, hors résidences secondaires.  
La revalorisation légale des bases fiscales sera adossée à l'inflation constatée en 2018.
- La refonte de la fiscalité locale est renvoyée pour l'essentiel au projet de loi dédié aujourd'hui annoncé au premier trimestre 2019 et qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale. Les incertitudes demeurent à compter de 2021 sur les recettes fiscales qui seraient perçues par le bloc communal dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale.

#### **3. En matière de ressources humaines**

- PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) : la loi de finances pour 2019 prévoit l'application de la 2<sup>ème</sup> phase du plan après une pause d'une année en 2018, impactant à la hausse la masse salariale des collectivités territoriales.
- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu : mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le prélèvement à la source représente une charge indirecte supplémentaire pour la 3CMA.

#### **4. Réduction du déficit public : baisse massive de la dépense publique de l'Etat et baisse des dépenses de fonctionnement et d'endettement des collectivités locales**

Les dispositions de la loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour 2018-2022 s'imposent au budget principal et aux budgets annexes des collectivités même en l'absence d'obligation de contractualisation avec l'Etat (article 13 de la LFPF).

Pour les collectivités locales, la LFPF pour 2018-2022 fixe un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de toutes les collectivités territoriales, correspondant à un taux de croissance annuel de 1,2 % de 2018 à 2020, puis 1,3 % à compter de 2021, appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en 2017, en valeur et à périmètre constant.

Les économies réalisées sur les DRF devront être affectées :

- A la réduction du besoin annuel de financement des collectivités, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette,
- A l'amélioration de la capacité de désendettement des collectivités qui devra être inférieure à 12 ans (indicateur de la solvabilité financière de la collectivité). Rappel des ratios en vigueur à partir de 2018 : seuil limite 11 ans, seuil critique 13 ans.

## **5. Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre**

La réforme de la dotation d'intercommunalité, inspirée des recommandations du comité des finances locales de juillet 2018, présente plusieurs objectifs :

- assurer une meilleure prévisibilité des attributions individuelles,
- maîtriser l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale,
- réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition
- et simplifier le fonctionnement et son mode de calcul.

Ainsi, la LFI prévoit une enveloppe unique pour toutes les catégories d'EPCI à fiscalité propre, en conservant la même architecture actuelle : 30 % de dotation de base et 70 % de dotation de péréquation. Pour calculer cette dernière, aux critères de population, potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscale (CIF) est ajouté le critère du revenu par habitant et le plafonnement du CIF à 0,6.

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre, les modalités de calcul du CIF pour les communautés de communes sont revues et intègrent les redevances d'assainissement (à partir de 2020) et les redevances d'eau potable (à partir de 2026).

Cette enveloppe sera abondée chaque année de 30 millions €. A titre exceptionnel, un abondement supplémentaire de 7 millions € en 2019 est mis en place.

Son montant est fixé à 1,56 milliard € en 2019.

Par ailleurs, un complément de dotation minimum est mis en place dès 2019 pour les EPCI dont le montant de dotation 2018 est inférieur à 5 €/habitant.

Ce complément ne s'adresse qu'aux EPCI ayant un potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel fiscal par habitant moyen de la catégorie. Son montant est égal à la différence entre une attribution à 5 € par habitant multipliée par la population des communes membres et la dotation perçue en 2018.

L'article élargit également le dispositif de garantie de dotation égale à 100 % du montant de l'année précédente pour tous les EPCI à fiscalité propre remplissant l'une ou l'autre des conditions ci-dessous :

- Métropoles, CU et CA dont CIF > 0,35 et CC dont CIF > 0,50 ;
- Potentiel fiscal par hab. < au moins 60 % du potentiel fiscal moyen par hab. de la catégorie.

En ce qui concerne la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, le mécanisme de recharge à 5 € par habitant aurait permis une augmentation de la dotation pour un montant de 125 255 € mais la 3CMA ne sera pas éligible à ce mécanisme de recharge car son potentiel fiscal est supérieur à 2 fois la moyenne de la catégorie (Voir tableaux ci-après)

## DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ 2019 : REFORME DU MODE DE CALCUL - DÉTAILS

### Nouveaux critères

### Impacts

Calcul d'enveloppes sur la base d'une moyenne nationale unique et non plus par catégorie

Avantage les CC peu intégrées (FA et FPU sans bonifications) qui avaient les enveloppes les + basses

Introduction de la notion de revenu par hab. dans le calcul

Désavantage les territoires dans lesquels les ménages sont les + aisés  
Critère sur lequel la collectivité n'a pas de prise

Une « recharge » de 5 € par habitant pour les CC n'ayant plus de dotation d'intercommunalité



Sauf si le potentiel fiscal de la CC est supérieur à 2 fois la moyenne

Avantage les CC qui avaient perdu beaucoup voire toutes leurs dotations suite aux ponctions 2014/2017

Projet loi de finances 2019

AGATE  
AGENCE ALPINE  
DES TERRITOIRES



### Application du mécanisme de « recharge » de la dotation d'intercommunalité à 5 € / hab. sur les EPCI de Savoie

	Pop DGF	Dotation après CRFP	DGF/hab.	Gain potentiel
CC CŒUR DE TARENTOISE	23 146	0	0,0 €	115 730 €
CC VAL VANOISE	26 838	0	0,0 €	134 190 €
CC CŒUR DE SAVOIE	38 553	0	0,0 €	192 765 €
CA GRAND LAC	80 521	1 296 943	16,1 €	
CA ARLYSÈRE	75 000	2 171 496	29,0 €	
CA GRAND CHAMBERY	141 256	507 395	3,6 €	198 885 €
CC HAUTE MAURIENNE VANOISE	17 739	0	0,0 €	<del>88 695 €</del>
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	25 051	0	0,0 €	<del>125 255 €</del>
CC DES VALLEES D'AIGUEBLANCHE	11 271	0	0,0 €	<del>56 355 €</del>
CC DE HAUTE TARENTOISE	40 164	0	0,0 €	200 820 €
CC DE YENNE	7 636	27 576	3,6 €	10 604 €
CC DU CANTON DE LA CHAMBRE	11 210	25 419	2,3 €	30 631 €
CC MAURIENNE GALIBIER	11 708	0	0,0 €	<del>58 540 €</del>
CC VAL GUIERS	12 861	0	0,0 €	64 305 €
CC DU LAC D'AIGUEBELETTE	6 481	137 240	21,2 €	
CC PORTE DE MAURIENNE	7 649	0	0,0 €	38 245 €
CC LES VERSANTS D'AIME	24 032	0	0,0 €	120 160 €



Les EPCI en rouge franchissent le seuils et seraient exclus de la « recharge »

Pour celles qui en bénéficient : attention le prélèvement sur recettes fiscales (CRFP de 2014 à 2017) est toujours présent

Projet loi de finances 2019

AGATE  
AGENCE ALPINE  
DES TERRITOIRES

## **IV – LE CONTEXTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE MAURIENNE ARVAN**

### **A. Données générales**

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) qui compte 15 341 habitants (population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019) et qui est composée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 de quatorze communes au lieu de seize suite à la création de la commune nouvelle « La Tour-en-Maurienne » regroupant les communes d'Hermillon, le Châtel et Pontamafrey-Montpascal.

A l'issue de deux ans suite à la fusion des deux EPCI Cœur de Maurienne et Arvan en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les statuts consolidés de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan conformément aux textes en vigueur sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Afin d'être en mesure d'accompagner avec efficacité et efficience l'exercice et la montée en charge des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, l'organisation des services évolue.

De nouveaux recrutements, la création de services communs, l'implication au sein de la Maison de l'habitat, les liens particuliers avec les services du Syndicat du Pays de Maurienne pour l'exercice de certaines compétences notamment le transport scolaire et la GEMAPI sont autant de dossiers qui témoignent de l'enjeu que constituent les Ressources Humaines dans le développement de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Les travaux de réaménagement et d'extension des locaux abritant le siège de la 3CMA débuteront en septembre 2019. Pendant la durée des travaux prévus pour une année et demie, tous les services s'installeront dans le bâtiment de l'Ancien Evêché à Saint-Jean-de-Maurienne.

L'année 2019 sera encore une année marquante dans l'évolution de la 3CMA, elle devrait en effet voir se préciser :

- l'organisation de la compétence promotion du tourisme sur l'ensemble du territoire,
- les décisions se rapportant aux prises de compétences eau et assainissement ,
- la décision d'engager la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H.)
- la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Identifiée en tant que territoire à forte identité et savoir-faire industriel, la 3CMA tout comme la Communauté de Communes du Canton de La Chambre et la Communauté de Communes Porte de Maurienne constitue pour la vallée de la Maurienne un territoire retenu au niveau national parmi les 124 territoires d'industrie. Une démarche de contractualisation 2019/2022 est d'ores et déjà engagée avec l'Etat et le Conseil Régional, de nombreux partenaires économiques et industriels sont impliqués dans cette action dont l'enjeu consiste à accélérer le développement du secteur industriel, redynamiser le tissu industriel, soutenir l'emploi local, renforcer la compétitivité internationale et promouvoir l'innovation sur les territoires.

### **B. Situation budgétaire au regard du compte administratif prévisionnel 2018**

- Un budget principal qui dégage sur l'exercice 2018 un résultat prévisionnel global de 1 835 455,03 euros. Les prévisions du budget d'investissement sont en augmentation en 2019 par rapport à 2018 (+ 41 %) s'expliquant principalement par les travaux d'extension de la Maison de l'Intercommunalité et les travaux de réhabilitation de l'extérieur du centre nautique avec la création d'aménagements ludiques.
- Un budget annexe Locations Immobilières qui a eu recours en 2018 à une subvention du budget principal à hauteur de 160 000 euros et qui présente en fin d'exercice 2018 un excédent global prévisionnel de 184 479,20 euros.
- Un budget annexe Transports Urbains qui a eu recours en 2018 à une subvention du budget principal à hauteur de 336 233,58 euros et qui présente en fin d'exercice 2018 un déficit global prévisionnel de 1 279,57 euros.
- Un budget Eau en Gestion directe qui dégage sur l'exercice 2018 un résultat prévisionnel global de 79 545,52 euros.
- Un budget annexe Eau en Délégation de Service Public (DSP) qui dégage sur l'exercice 2018 un résultat prévisionnel global de 279 083,53 euros.

L'ensemble des budgets de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan hormis les budgets de l'Eau (en Gestion directe et en Délégation de Service Public) qui ont eu recours à l'emprunt, est caractérisé par une situation financière sans emprunt, en l'absence d'endettement, néanmoins marquée pour le budget principal par une dégradation de la section de fonctionnement avec un effet ciseaux (des dépenses qui progressent plus vite que les recettes) d'où la nécessité de prendre en compte l'impact des contraintes financières nationales dans les arbitrages budgétaires (contribution au redressement des finances publiques et poursuite de la montée en charge du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

S'agissant des budgets de l'Eau, un travail d'analyse a été réalisé en 2018 sur les emprunts et a permis de renégocier deux emprunts sur le Budget annexe Eau en Délégation de Service Public.

### C. Ressources humaines

L'état des effectifs est impacté en 2019 par le transfert des agents au titre des services communs « Aménagement - Etudes - Projets » et « Commande publique - Juridique / Foncier - Assurances », par le transfert de plein droit au titre de la prise de compétence PLU, et par les recrutements liés à l'exercice de nouvelles compétences notamment le SPANC et la Mobilité.

#### Etat des effectifs - Evolution 2018/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE MAURIENNE ARVAN					
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019 avec intégration des agents transférés de la ville dans le cadre des services communs					
TOTAL GENERAL				139	122
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET	Effectifs au 1/01/2018
<b>EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES</b>		<b>66</b>	<b>66</b>	<b>23</b>	<b>53</b>
Directrice générale des services (activité accessoire/Ville de Saint-Jean-de-Maurienne) 14h/s	A	1	1		1
Attaché	A	3	3	1	1
Rédacteur principal de 1e classe	B	1	1		1
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint administratif principal de 1e classe	C	3	3		1
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	1	1		2
Adjoint administratif	C	6	6		3
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>9</b>
Ingénieur principal	A	3	3		3
Technicien principal de 1e classe	B	4	4		1
Technicien principal de 2e classe	B	1	1		
Technicien	B	1	2		1
Adjoint technique principal de 2e classe	C	7	7	4	6
Adjoint technique	C	10	9	8	8
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>26</b>	<b>26</b>	<b>12</b>	<b>19</b>
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1e classe	B	2	2	1	1
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe	B				1
Educateur des activités physiques et sportives	B	2	2	1	1
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Animateur principal de 2e classe	B				1
Adjoint d'animation principal de 2e classe	C	2	2		2
Adjoint d'animation	C	5	5		5
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
Puéricultrice de classe normale	A	1	1		1
Educateur principal de jeunes enfants	A	1	1		1
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	2	2	1	2
Agent social principal de 2e classe	C	2	2	1	2
Agent social	C	6	6	6	7
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>13</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>14</b>

				Effectifs pourvus au 1/01/2019	Effectifs pourvus 01/01/2018
<b>EMPLOIS NON TITULAIRES PERMANENTS</b>	<b>Catégories</b>	<b>Secteur</b>	<b>Contrat</b>	<b>38</b>	<b>34</b>
Attaché responsable Pôle enfance, chargé de communication, Chargé animation Maison de l'habitat)	A	ADM	3-3	4	3
Attaché (sentiers)	A	ADM	3-1		1
Ingénieur (eau)	A	TECH	CDI droit privé	1	1
Technicien attente réussite concours)	B	ENT	3-2	3	2
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	3-2	1	
Educateur des activités physiques et sportives (complément temps partiel)	B	SP	3-1		1
Animateur (Espace jeunes/attente réussite concours)	B	ANIM	3-2	1	1
Educateur de jeunes enfants (RAM/attente réussite concours)	A	S	3-2	1	1
Educateur de jeunes enfants (multi-accueil/complément temps partiel)	B	S	3-1	1	1
Adjoint administratif	C	ADM	3-1	2	
Adjoint technique	C	TECH	3-1	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe (multi-accueil-micro-crèche/attente réussite concours)	C	S	3-2	2	3
Auxiliaire de puériculture (multi-accueil/complément temps partiel)	C	S	3-1	2	
Agent social (multi-accueil/remplacement congé parental-maladie)	C	S	3-1	3	5
<b>EMPLOIS NON TITULAIRES PERMANENTS</b>				<b>22</b>	<b>20</b>
Educateur des activités physiques et sportives (maître-nageurs saisonniers centre nautique)	B	SP	3-2e alinéa	3	3
Jeunes de l'été (TV locale, centre nautique, secrétariat général))	C	ENT	3-2e alinéa	8	8
Adjoint technique de 2e classe (refuge pour animaux/ informatique/accroissement temporaire d'activité)	C	ENT	3-1e alinéa	2	1
Apprentis		TECH		3	2
<b>EMPLOIS NON TITULAIRES NON PERMANENTS</b>				<b>16</b>	<b>14</b>
<b>PERSONNEL COMMUNAUTAIRE-POSTES BUDGETAIRES</b>				<b>104</b>	<b>87</b>

				Effectifs pourvus au 1/01/2019	Effectifs au 1/01/2018
<b>AGENTS MIS A DISPOSITION PAR D'AUTRES COLLECTIVITES</b>				<b>1</b>	<b>1</b>
Adjoint du patrimoine de 2e classe (CDG73)	C	CULT		1	1
<b>AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS mis à disposition par la Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie</b>				<b>34</b>	<b>34</b>
<b>Centres de loisirs</b>					
Directeur accueil de loisirs (groupe C et D)		ANIM		3	3
Educatrice sportive (groupe C)		SP		1	1
Animateurs le mercredi (groupe B)		ANIM		1	1
Agent de service (groupe B)		ENT		3	3
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>				<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Centres de loisirs</b>					
Directeur saisonnier (groupe C)		ANIM		0	0
Animateurs saisonniers (groupe B)		ANIM		26	26
Agent de service saisonnier (groupe B)		ENT		0	0
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>				<b>26</b>	<b>26</b>

**V - PERSPECTIVES FINANCIERES 2019**

La politique financière de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan se construit dans un contexte d'évolution des compétences qui impose la plus grande prudence budgétaire. La vigilance nécessaire à la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit être renforcée pour préserver une épargne nette de gestion, une capacité d'autofinancement, et une politique d'investissement ambitieuse nécessaire à l'attractivité du territoire.

C'est dans ce contexte que les orientations budgétaires 2019 ont été élaborées.

Le conseil communautaire se prononcera le 28 mars 2019, date du vote du budget primitif, sur les orientations du Débat d'Orientation Budgétaire.

Concernant le budget principal,

▪ **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Comme en 2018, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan prend en charge uniquement la part de l'EPCI. Le montant inscrit au DOB 2019 est prévisionnel. Il a été appliqué l'augmentation prévue au niveau national à hauteur de 5 % sur le montant réel de 2018 ce qui porterait le montant pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan à hauteur de 790 000 €.

	<b>ANNEE 2018</b>	<b>Prévisions ANNEE 2019</b>
<b>PART 3CMA</b>	748 453	790 000
<b>PART COMMUNES MEMBRES</b>	1 024 118	1 080 000
<b>TOTAUX</b>	<b>1 772 571</b>	<b>1 870 000</b>

- **Ce projet de budget est construit sans prévision de hausse de la fiscalité tant pour le budget principal que pour le budget annexe Mobilité concernant le Versement Transport (VT).**

**A. BUDGET PRINCIPAL – Evolutions et perspectives 2019**

Fonctionnement

Dépenses

<b>En €</b>	<b>BP 2018</b>	<b>CA 2018 prévisionnel</b>	<b>Prévisions BP 2019</b>
<b>Charges à caractère général</b>	1 545 253	1 180 291	2 615 054
<b>Charges de personnel</b>	3 064 488	2 870 561	4 110 508
<b>Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	137 373	-	0
<b>Autres charges de gestion courante</b>	4 195 022	4 046 767	5 594 329
<b>Subvention d'équilibre aux budgets annexes : locations immobilières, transports urbains, SPANC</b>	506 234	496 234	396 848
<b>Charges exceptionnelles</b>	547 044	482 084	508 706
<b>Atténuation produits</b>	12 205 004	11 833 291	11 194 782
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>22 200 417</b>	<b>20 909 228</b>	<b>24 420 226</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	635 876	635 875	753 789
<b>TOTAL</b>	<b>22 836 293</b>	<b>21 545 104</b>	<b>25 174 015</b>

**Recettes**

En €	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Prévisions BP 2019
<b>Atténuation de charges</b>	8 000	28 568	28 550
<b>Produit fiscal unique</b>	15 128 769	15 281 288	15 434 013
<b>Autres taxes</b>	2 570 995	2 575 123	2 838 010
<b>Dotations, subventions, participations</b>	3 419 449	3 255 426	4 007 462
<b>Produits des services</b>	959 026	843 393	948 861
<b>Autres produits gestion courante</b>	78 338	82 725	75 567
<b>Produits financiers</b>	72	5	72
<b>Produits exceptionnels (hors cession)</b>	55 214	28 486	38 854
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>22 219 863</b>	<b>22 095 014</b>	<b>23 371 390</b>
<b>Amortissement des subventions</b>	1 786	1 786	1 786
<b>TOTAL</b>	<b>22 221 650</b>	<b>22 096 801</b>	<b>23 373 176</b>
<b>Solde budget de fonctionnement</b>	19 446	1 185 786	- 1 048 836

**Investissement****Dépenses**

En €	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Reste à réaliser 2018	Prévisions BP 2019	Prévisions BP 2019 et RAR 2018
Dépenses d'équipement	2 581 228	1 218 415	769 190	2 798 624	3 567 814
Subventions d'équipement	398 442	67 809	60 491	245 500	305 991
Remboursement subventions	4 146	0		0	0
Prêt CAF Halte garderie	15 400	15 400		15 400	15 400
Autres (cautions et autres)	8 776	8 776		0	0
Levée d'option d'achat crédit-bail immobilier	0	0		108 242	108 242
Dépenses imprévues	180 000	0		0	0
Autres immobilisations financières	0	0		7 500	7 500
Avance de trésorerie au budget SPANC	0	0		70 000	70 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 187 992</b>	<b>1 310 400</b>	<b>829 681</b>	<b>3 245 266</b>	<b>4 074 946</b>
Amortissement des subventions	1 786	1 786		1 786	1 786
<b>TOTAL</b>	<b>3 189 778</b>	<b>1 312 187</b>	<b>829 681</b>	<b>3 247 052</b>	<b>4 076 733</b>



**Recettes**

En €	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Reste à réaliser 2018	Prévisions BP 2019	Prévisions BP 2019 et RAR 2018
Solde budget de fonctionnement	19 446	1 185 786	-	- 1 048 836	- 1 048 836
Subvention des partenaires	390 779	134 693	243 425	574 500	817 925
DETR	155 076	98 820	54 241	26 000	80 241
FCTVA	273 721	148 402		456 596	456 596
Levée d'option d'achat crédit-bail immobilier	-	-		310 758	310 758
Transfert des redevances de crédit-bail immobilier du budget annexe locations immobilières	-	-		108 242	108 242
Cession des immobilisations	516 117	223 382	65 520	173 604	239 124
Régularisation	-	-		7 500	7 500
Emprunt	-	-		801 447	801 447
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 355 139</b>	<b>1 791 083</b>	<b>363 186</b>	<b>1 409 811</b>	<b>1 772 997</b>
Dotation aux amortissements	635 875	635 875		753 789	753 789
<b>TOTAL</b>	<b>1 991 015</b>	<b>2 426 958</b>	<b>363 186</b>	<b>2 163 600</b>	<b>2 526 786</b>

**Synthèse des possibilités d'investissement pour les opérations nouvelles**

<b><u>Budget principal</u></b>	
<b>Solde budget de fonctionnement (prévisions 2019)</b>	<b>-1 048 836</b>
+	
<b>Excédents disponibles de l'exercice 2018</b>	<b>1 835 455</b>
+	
<b>Subvention des partenaires en fonction des projets d'investissement</b>	<b>574 500</b>
+	
<b>DETR</b>	<b>26 000</b>
+	
<b>FCTVA</b>	<b>456 596</b>
+	
<b>Cession des immobilisations</b>	<b>173 604</b>
<b>Levée d'option d'achat crédit-bail immobilier</b>	<b>419 000</b>
+	
<b>Régularisation</b>	<b>7500</b>
+	
<b>EMPRUNT</b>	<b>801 447</b>
=	
<b>TOTAL DE L'ENVELOPPE DISPONIBLE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors reste à réaliser 2018)</b>	<b>3 245 266</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2019 comprennent principalement :

- Les travaux au Pôle Enfance : guidage PMR, remplacement d'une porte et ventilation de la buanderie pour un montant de 15 000 €,
- Les travaux à la micro-crèche de Saint-Julien-Montdenis : bande de guidage, organisation de la cuisine et pose d'une cloison pour un montant de 10 000 €,
- Les travaux à l'Espace Jeunes : guidage PMR, installation d'une vitre dans la salle de répétition, aménagement électrique de la cuisine et pose d'une clôture à l'extérieur du bâtiment à hauteur de 20 000 €,
- Les travaux à l'Accueil de Loisirs Le Carrousel : rondins en bois dans le talus, peinture à l'intérieur du bâtiment et plantation d'arbres pour un montant de 30 000 €,
- Les travaux au Refuge pour animaux : reprise de la toiture et pose d'une clôture à hauteur de 5 000 €,
- Maison de l'Intercommunalité au Centre d'Affaires et de Ressources (CAR) :
  - La poursuite de la mission du programmiste ainsi que de la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la Maison de l'intercommunalité à hauteur de 42 000 €,
  - Les travaux de réhabilitation et d'extension s'y rapportant pour un montant de 1 560 000 €.
- Centre nautique :
  - Maîtrise d'œuvre, missions CSP et CTC (100 000 €) afférentes à la réhabilitation de l'extérieur du centre nautique avec création d'aménagement ludiques ainsi que les travaux s'y rapportant (tranche ferme conception = 330 000 €) pour un montant de 430 000 €,
  - Changement de la bâche isotherme du bassin intérieur pour 13 000 €, remplacement des plans de vasque dans les sanitaires pour 6 500 € et remplacement des portes des vestiaires pour 2 600 €.
- Les sentiers : travaux pour 55 000 € et signalétique pour 30 000 €.
- Vin'Alp : installation d'une clôture à Bonne Nouvelle pour un montant de 3 000 €.
- Les travaux de création d'un radier à Crêt Girod pour un montant de 20 000 €.
- PLH 2016-2022 :
  - Le versement de primes aux propriétaires sur les logements vacants et à l'accession pour un montant de 35 000 €,
  - L'aide à l'ingénierie aux communes par la réalisation d'études à hauteur de 10 000 € et l'assistance à maîtrise d'ouvrage à destination des communes pour une étude pour un montant de 5 000 €,
- Le versement de subventions aux particuliers (énergies renouvelables et travaux de rénovation énergétique) pour un montant de 35 000 €.
- Subventions aux copropriétés sur les travaux à hauteur de 9 000 €.
- Etude environnementale à la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 5 000 €.
- Informatique pour un montant de 61 000 € (renouvellement du parc informatique, système de sauvegarde, onduleurs baies, switch distribution ...).
- Informatique scolaire pour un montant de 35 000 €.
- La poursuite d'une aide aux communes par le versement de fonds de concours à hauteur de 80 000 €.
- Les acquisitions foncières relatives à l'aménagement hydraulique du lit du Torrent du Bonrieu pour un montant de 10 000 €.
- Source de l'Echaillon :
  - Ingénierie – Etude complémentaire pour le potentiel d'exploitation de la source pour un montant de 51 000 €,
  - Local de pompage à hauteur de 10 000 € (il convient de préciser qu'un montant de 90 000 € est inscrit en reste à réaliser 2018).
- Les financements aux agriculteurs sur des projets d'investissement à hauteur de 60 000 €.
- Commerce :
  - Maîtrise d'œuvre pour la sono à hauteur de 10 000 €,
  - Matériel de sono et matériel pour les animations de l'été pour un montant de 15 000 €.

- Urbanisme : révisions pour un montant de 52 000 € (il convient de préciser qu'un montant de 31 540 € est inscrit en reste à réaliser 2018).
- Zone d'Activités Economiques du Pré de la Garde à Saint-Jean-de-Maurienne :
  - Acquisition d'un terrain au Département dans le cadre du projet de la Maison de l'Intercommunalité pour un montant de 22 500 €,
  - Pose de fourreaux, viabilisation côté Trans' Alpes et Manno et peinture au sol à hauteur de 20 000 €,
  - Vidéo protection pour un montant de 16 000 €.
- Zone d'Activités Economiques du Pré de Pâques à Saint-Julien-Montdenis :
  - Poursuite des acquisitions foncières pour un montant de 5 000 €,
  - Poursuite de la maîtrise d'œuvre à hauteur de 5 000 €,
  - Travaux de terrassement suite à l'extension de la zone pour un montant de 10 000 €,
  - Signalétique à hauteur de 10 000 €.
  - Il convient de préciser qu'un montant de 45 349 € correspondant au solde des travaux d'extension de la zone et qu'un montant de 37 750 € relatif à l'acquisition de terrains à la Commune de Saint-Julien-Montdenis sont inscrits en reste à réaliser 2018.
- Zone d'Activités Economiques de Longefan à Hermillon : aménagement du parking EDF pour un montant de 5 000 € et complément concernant l'acquisition de terrains à la Commune de La-Tour-en-Maurienne et correspondant à la TVA pour un montant de 21 294 € (il est précisé qu'un montant de 106 470 € est inscrit en reste à réaliser 2018 relatif à l'acquisition de terrains à la Commune de La-Tour-en-Maurienne).
- Zone d'Activités Economiques des Contamines à Hermillon : remplacement de deux lampadaires, viabilisation électrique et pose de fourreaux et réouverture de l'épandage pour un montant de 25 000 €.
- Zone d'Activités Economiques de l'Amoudon à Villargondran : pose d'un panneau en entrée de zone pour un montant de 10 000 € (il est précisé qu'un montant de 79 500 € est inscrit en reste à réaliser 2018 concernant l'acquisition de 3 terrains à la Commune de Villargondran).
- Zone d'Activités Economiques Les Plantins à Saint-Jean-de-Maurienne : travaux de terrassement et pose de containers semi-enterrés à hauteur de 15 000 € (il convient de préciser qu'un montant de 142 560 € est inscrit en reste à réaliser 2018 concernant à l'acquisition de terrains à la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne).

## **B. BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES – Evolutions et perspectives 2019**

### **Fonctionnement**

#### **Dépenses**

Dépenses	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Prévisions BP 2019
Charges à caractère général	75 667	58 437	77 580
Charges exceptionnelles	2 000	0	2 000
Autres charges de gestion courante	3 101	0	3 250
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>80 768</b>	<b>58 437</b>	<b>82 830</b>
Dotations aux amortissements	64 226	64 226	70 104
<b>TOTAL</b>	<b>144 994</b>	<b>122 663</b>	<b>152 934</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Prévisions BP 2019
Produits des services	35 945	31 878	38 645
Autres produits gestion courante	137 525	124 267	137 027
Produits exceptionnels	10 500	11 173	10 500
Subvention d'équilibre du budget principal	0	160 000	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>183 970</b>	<b>327 318</b>	<b>186 172</b>
Amortissement des subventions	6 637	6 637	6 637
<b>TOTAL</b>	<b>190 607</b>	<b>333 955</b>	<b>192 809</b>

<b>Solde budget de fonctionnement</b>	<b>103 202</b>	<b>268 880</b>	<b>103 342</b>
---------------------------------------	----------------	----------------	----------------

**Investissement****Dépenses**

Dépenses	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Reste à réaliser 2018	Prévisions BP 2019	Prévisions BP 2019 et RAR 2018
Dépenses d'équipement	692 107	502 216	761	279 441	280 203
Autres	12 205	11 184	1 021	112 813	113 834
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>704 312</b>	<b>513 400</b>	<b>1 782</b>	<b>392 255</b>	<b>394 037</b>
Amortissement des subventions	6 637	6 637	0	6 637	6 637
<b>TOTAL</b>	<b>710 949</b>	<b>520 037</b>	<b>1 782</b>	<b>398 892</b>	<b>400 674</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Reste à réaliser 2018	Prévisions BP 2019	Prévisions BP 2019 et RAR 2018
Solde budget de fonctionnement	103 202	268 880	0	103 342	103 342
Location-vente	29 383	29 383	0	8 433	8 433
Autres	13 214	12 884	0	0	0
Subvention des partenaires	221 980	75 552	146 428	46 000	192 428
DETR	113 951	77 333	36 618	0	36 618
Cessions des immobilisations	222 552	12 594	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	50 000	0	50 000	50 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>704 282</b>	<b>526 627</b>	<b>183 046</b>	<b>207 775</b>	<b>390 821</b>
Dotation aux amortissements	64 226	64 226	0	70 104	70 104
<b>TOTAL</b>	<b>768 508</b>	<b>590 853</b>	<b>183 046</b>	<b>277 879</b>	<b>460 925</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2019 concernent principalement :

- Le solde de la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du bâtiment situé Rue des Chaudannes pour un montant de 2 041 €, le solde des travaux de forage pour un montant de 88 000 €, la maîtrise d'œuvre relative au déplacement des réseaux et du portail à hauteur de 5 000 € ainsi que les travaux s'y rapportant pour un montant de 46 000 €.
- La réparation de la toiture à l'ancien bâtiment Prisme situé avenue du 8 mai 1945 à Saint-Jean-de-Maurienne pour un montant de 50 000 €,
- Une enveloppe pour des travaux au bâtiment occupé par le Comptoir Lyonnais d'Electricité situé 133 Avenue d'Italie à hauteur de 5 000 €,
- Une enveloppe « travaux » non affectée pour un montant de 69 900 €.

### **C. BUDGET ANNEXE MOBILITE – Evolutions et perspectives 2019**

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan étant devenue, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial, elle exerce la compétence « transports » pour :

- les transports urbains et interurbains,
- les transports scolaires.

Il est précisé que la gestion des transports scolaires est retracée au sein du Budget principal de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Un changement de dénomination du budget annexe existant « Transports urbains » en budget annexe « Mobilité » a été effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Sont gérés au sein du budget annexe « Mobilité » :

- les Cœur de Maurienne Arvan Bus,
- la ligne des Karellis (au départ de la gare routière de Saint-Jean-de-Maurienne),
- les lignes interurbaines (au départ de la gare routière de Saint-Jean-de-Maurienne) :
  - Ligne M4 : Saint-Jean-de-Maurienne – Le Corbier / La Toussuire
  - Ligne M5 : Saint-Jean-de-Maurienne – Saint-Jean-d'Arves / Saint-Sorlin-d'Arves
  - Ligne M6 : Saint-Jean-de-Maurienne – Albiez-Montrond
- les aménagements liés à la mobilité.

Ce projet de budget est construit sans prévision de hausse de la fiscalité concernant le Versement Transport (VT). Pour rappel le taux du versement transport a été fixé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne du 14 décembre 2012 à 0,18 %.

### **Fonctionnement**

#### **Dépenses**

Dépenses	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Prévisions BP 2019
Charges à caractère général	8 500	2 130	34 000
Charges de personnel	0	0	1 000
Autres charges de gestion courante	534 051	531 964	576 500
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>542 551</b>	<b>534 093</b>	<b>611 500</b>
Dotation aux amortissements	35 769	35 769	36 532
<b>TOTAL</b>	<b>578 320</b>	<b>569 862</b>	<b>648 032</b>

#### **Recettes**

Recettes	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Prévisions BP 2019
Versement transport	242 000	232 264	232 000
Autres produits de gestion courante	1	0	64
Compensation Région	0	0	61 000
Subvention d'équilibre du budget principal	336 234	336 234	356 248
<b>TOTAL</b>	<b>578 235</b>	<b>568 498</b>	<b>649 312</b>
<b>Solde budget de fonctionnement</b>	<b>35 684</b>	<b>34 405</b>	<b>37 812</b>

**Investissement****Dépenses**

Dépenses	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Reste à réaliser 2018	Prévisions BP 2019	Prévisions BP 2019 et RAR 2018
Dépenses d'équipement	68 297	23 930	11 529	78 630	90 158
<b>TOTAL</b>	<b>68 297</b>	<b>23 930</b>	<b>11 529</b>	<b>78 630</b>	<b>90 158</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Reste à réaliser 2018	Prévisions BP 2019	Prévisions BP 2019 et RAR 2018
Solde budget de fonctionnement	35 684	34 405	0	37 812	37 812
Subventions d'investissement (DETR, Région, Département)	10 856	9 420	5 696	5 000	10 696
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>46 540</b>	<b>43 825</b>	<b>5 696</b>	<b>42 812</b>	<b>48 508</b>
Dotation aux amortissements	35 769	35 769	0	36 532	36 532
<b>TOTAL</b>	<b>82 309</b>	<b>79 594</b>	<b>5 696</b>	<b>79 344</b>	<b>85 040</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2019 concernent principalement :

- Equipement des arrêts de bus : pour un montant de 10 000 € (il est précisé qu'un montant de 11 528,59 € est inscrit en reste à réaliser 2018),
- Mise en accessibilité des arrêts de bus : mise aux normes des quais à hauteur de 5 000 €,
- Travaux de mise en accessibilité pour les lignes régulières : à hauteur de 5 000 €,
- Enveloppe de travaux non affectés pour un montant de 58 130 €.

**D. BUDGET EAU EN GESTION DIRECTE – Evolutions et perspectives 2019****Fonctionnement****Dépenses**

Dépenses	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Prévisions BP 2019
Charges à caractère général	279 102	261 392	286 049
Charges de personnel	195 197	180 476	206 000
Autres charges de gestion courante	3 000	0	3 000
Charges financières	42 000	39 571	42 900
Charges exceptionnelles	79 268	67 718	27 900
Impôts reversés à l'Agence de l'eau	56 000	44 631	40 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>654 567</b>	<b>593 787</b>	<b>605 849</b>
Dotation aux amortissements	165 800	161 207	165 800
<b>TOTAL</b>	<b>820 367</b>	<b>754 994</b>	<b>771 649</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Prévisions BP 2019
Ventes d'eau aux abonnés	624 617	640 292	643 293
Redevance Agence de l'Eau pour pollution d'origine domestique	56 073	57 658	50 981
Mise à disposition de personnel	19 635	19 706	16 000
Refacturation des charges d'exploitation	13 833	10 692	7 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>714 158</b>	<b>728 348</b>	<b>717 274</b>
Amortissement des subventions	45 575	45 558	45 575
<b>TOTAL</b>	<b>759 733</b>	<b>773 906</b>	<b>762 849</b>
<b>Solde budget de fonctionnement</b>	<b>59 591</b>	<b>134 560</b>	<b>111 425</b>

**Investissement****Dépenses**

Dépenses	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Reste à réaliser 2018	Prévisions BP 2019	Prévisions BP 2019 et RAR 2018
Dépenses d'équipement	752 478	483 934	251 174	549 055	800 229
Emprunt	138 000	137 874	0	119 000	119 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>890 478</b>	<b>621 808</b>	<b>251 174</b>	<b>668 055</b>	<b>919 229</b>
Amortissement des subventions	45 575	45 558	0	45 575	45 575
<b>TOTAL</b>	<b>936 053</b>	<b>667 366</b>	<b>251 174</b>	<b>713 630</b>	<b>964 804</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Reste à réaliser 2018	Prévisions BP 2019	Prévisions BP 2019 et RAR 2018
Solde budget de fonctionnement	59 591	134 560	0	111 425	111 425
Subventions des partenaires	163 106	118 075	35 031	90 566	125 597
Régularisation	0	0	0	3 589	3 589
Emprunt	165 961	37 053	0	555 359	555 359
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>388 658</b>	<b>289 688</b>	<b>35 031</b>	<b>760 939</b>	<b>795 970</b>
Dotation aux amortissements	165 800	161 207	0	165 800	165 800
<b>TOTAL</b>	<b>554 458</b>	<b>450 895</b>	<b>35031</b>	<b>926 739</b>	<b>961 770</b>



Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2019 concernent principalement :

- Travaux de périmètre de protection immédiate (PPI) pour un montant de 205 382 €,
- Campagne de changement des compteurs à hauteur de 170 000 €,
- Réhabilitation des réservoirs pour un montant de 80 570 € (il est précisé qu'un montant de 124 552 € est inscrit en reste à réaliser 2018),
- Rénovation du réseau AEP Cluny Malcrozet TF3 (il est précisé qu'un montant de 44 450 € est inscrit en reste à réaliser 2018),
- Reprise du réseau AEP Lac du Lou à hauteur de 33 603 € correspondant à la maîtrise d'œuvre (il est précisé qu'un montant de 2 800 € pour la maîtrise d'œuvre et de 77 365 € pour les travaux s'y rapportant sont inscrits en reste à réaliser 2018),
- Travaux à Pierre Aigue à Saint-Sorlin-d'Arves pour un montant de 30 000 €,
- Achat d'un véhicule de service à hauteur de 12 000 €,
- Achat de matériels de sécurité et de service pour un montant de 10 000 €,
- Tablette et logiciel de relève des compteurs à hauteur de 5 000 €.

#### **E. BUDGET ANNEXE EAU EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Evolutions et perspectives 2019**

##### **Fonctionnement**

##### **Dépenses**

Dépenses	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Prévisions BP 2019
Charges à caractère général	180 068	180 068	184 500
Charges de personnel	45 424	43 824	44 000
Charges financières	120 000	114 653	94 500
Autres charges de gestion courante	100	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>345 592</b>	<b>338 545</b>	<b>323 000</b>
Dotations aux amortissements	325 150	324 880	325 150
Renégociation d'emprunt	13 421	13 421	0
<b>TOTAL</b>	<b>684 163</b>	<b>676 846</b>	<b>648 150</b>

##### **Recettes**

Recettes	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Prévisions BP 2019
Surtaxe eau	655 000	782 593	680 000
Autres produits de gestion courante	0	8	0
Produits financiers	6 807	6 807	3 800
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>661 807</b>	<b>789 408</b>	<b>683 800</b>
Amortissement des subventions	109 500	109 319	109 500
<b>TOTAL</b>	<b>771 307</b>	<b>898 726</b>	<b>793 300</b>
<b>Solde budget de fonctionnement</b>	<b>316 215</b>	<b>450 863</b>	<b>360 800</b>

**Investissement****Dépenses**

Dépenses	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Reste à réaliser 2018	Prévisions BP 2019	Prévisions BP 2019 et RAR 2018
Dépenses d'équipement	1 270 530	251 671	41 225	1 394 696	1 435 921
Emprunts	234 500	233 819	0	287 146	287 146
Renégociation d'emprunt	632 292	632 292	0	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 137 323</b>	<b>1 117 783</b>	<b>41 225</b>	<b>1 681 841</b>	<b>1 723 066</b>
Amortissement des subventions	109 500	109 319	0	109 500	109 500
Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	125 000	107 708	0	51 400	51 400
<b>TOTAL</b>	<b>2 371 823</b>	<b>1 334 810</b>	<b>41 225</b>	<b>1 842 741</b>	<b>1 883 966</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2018	CA 2018 prévisionnel	Reste à réaliser 2018	Prévisions BP 2019	Prévisions BP 2019 et RAR 2018
Solde du budget de fonctionnement	316 215	450 863	0	360 800	360 800
Subventions des partenaires	0	32 745	0	118 614	118 614
Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	125 000	107 708	0	51 400	51 400
Renégociation d'emprunt	632 292	632 292	0	0	0
Autres immobilisations financières	20 660	21 349	0	19 200	19 200
Régularisation	0	0	0	2 721	2 721
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 094 167</b>	<b>1 244 958</b>	<b>0</b>	<b>552 735</b>	<b>552 735</b>
Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	125 000	107 708	0	51 400	51 400
Renégociation d'emprunt	13 421	13 421	0	0	0
Dotations aux amortissements	325 150	324 880	0	325 150	325 150
<b>TOTAL</b>	<b>1 557 738</b>	<b>1 690 967</b>	<b>0</b>	<b>929 285</b>	<b>929 285</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2019 concernent principalement :

- Travaux à Entignes pour un montant de 150 000 €,
- Etude de faisabilité conduite gravitaire et mission SPS à hauteur de 53 840 €,
- Travaux suppression chambre AEP et enrochement au virage des Myrtilles à Saint-Sorlin-d'Arves pour un montant de 32 996 €,
- Dévoiement de réseaux à hauteur de 30 000 €,
- Métrologie lac (maîtrise d'œuvre et travaux) pour un montant de 30 000 €,
- Enveloppe non affectée (maîtrise d'œuvre et travaux) à hauteur de 1 095 360 € pour l'équilibre du budget.

\*\*\*